

COMMUNE DE

TORSAC AR Prefecture

16410 TORSAC 20240122-D\_2024\_25\_3-DE  
Reçu le 13/02/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération :**  
**D\_2024\_25\_3**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 18 Janvier 2024

Présents : 10

**Présents :** BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal

Votants : 11

**Pouvoirs :**  
LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Objet : Rapports sur le prix  
et la qualité des services  
publics de l'eau potable, de  
l'assainissement collectif et  
non collectif - exercice 2022**

**Absent(s) :** BLANC Wilfried, GUINET Jimmy, LARPE Pascal, LABUSSIÈRE Patricia

**Secrétaire de Séance :** Marie-Line TARDY

Madame le Maire rappelle que le GrandAngoulême exerce les compétences eau potable et assainis-sements collectif et non collectif sur le territoire de la commune.

Madame le Maire expose que les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ont été présentés au conseil communautaire de Grand Angoulême le 13 décembre 2023.

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame le Maire présente ces rapports au conseil municipal, destinés notamment à l'information des usagers.  
Les rapports annuels tels que présentés comportent, notamment, les indicateurs techniques et finan-ciers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

Conformément à l'article D.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ces rapports sont mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation des rappor-ts an-nuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de l'exercice 2022.

**Le conseil municipal** prend acte de ces rapports.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD



Emis le 22/01/2024, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le **13 FEV. 2024**  
Affiché le.....